

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 avril 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE QUE L'EXEMPTION PERSONNELLE DE BASE SOIT
PORTÉE À \$5,000—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que selon une étude du Conseil économique du Canada la situation des travailleurs canadiens à faible revenu s'aggrave de jour en jour; étant donné que ces mêmes travailleurs, qui contribuent au taux d'imposition le plus élevé, sont ceux qui bénéficient le moins de protection; étant donné que le taux d'inflation continue à augmenter d'une façon désordonnée et que ce sont ces mêmes travailleurs à faible revenu qui en souffrent le plus, ce qui a pour effet d'avoir une incidence directe sur leurs revenus; et étant donné que l'exemption personnelle de base pour une personne qui réside au Canada à l'heure actuelle n'est que de \$2,270, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre recommande au ministre des Finances de prendre toutes les dispositions nécessaires qui s'imposent afin que l'exemption personnelle de base des personnes demeurant au Canada soit portée à \$5,000.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE RETRAIT DES ACCUSATIONS CONTRE UN
RÉDACTEUR DE JOURNAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement libéral mène une campagne de harcèlement contre le rédacteur en chef du *Sun* de Toronto M. Peter Worthington, et en fait ainsi le Donald Woods canadien, ce qui revient à dire que le gouvernement ne s'engage à respecter la liberté de presse que si celle-ci ne montre pas ses faiblesses. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston):

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA TAXE DE VENTE—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT
RÉPONDE LE PLUS TÔT POSSIBLE À LA PROPOSITION DU
QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'une très grande importance.

Étant donné que la proposition au sujet de la taxe de vente dans le dernier budget fédéral vise au redressement de la situation économique au Canada et la création d'emplois pour plus d'un million de chômeurs; étant donné que la proposition du Québec au gouvernement fédéral tient bien compte de ces deux objectifs et cela sans coût supplémentaire; étant donné enfin que le gouvernement fédéral a tout intérêt à améliorer le sort des 340,000 chômeurs du Québec et des secteurs aussi stratégiques que le textile, la chaussure, le meuble, je propose, appuyé par l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey):

Que le ministre des Finances soit tenu de donner dans les meilleurs délais sa réponse à la proposition du Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

L'ABSENCE DE MESURES DE REDRESSEMENT DU MARASME
ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion relative à une affaire extrêmement importante. Mardi dernier, un million et demi de Canadiens étaient sans emploi. Mercredi, le taux d'inflation atteignait presque 9 p. 100. Aujourd'hui, notre dollar est descendu au niveau critique de 86.88 cents américains. Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre des Finances se demande sérieusement s'il est possible qu'il se soit trompé.

Des voix: Oh, oh!